



Taux de prélèvement de bois en forêt

Face aux enjeux climatiques, la forêt est aujourd'hui considérée, à l'échelle mondiale, comme une énergie renouvelable dont le bilan carbone* est neutre du point de vue des émissions atmosphériques. En Europe et en France, le développement de la filière bois est devenu l'une des priorités de ces dernières années.

Le Nord - Pas-de-Calais s'est engagé, en 2010, à développer cette filière à l'échelle de la région. Néanmoins, même si la forêt de production représente 98 % de la superficie forestière totale régionale, soit environ 100 000 hectares, celle-ci reste la plus petite forêt française et les volumes de bois prélevés en 2007 représentent moins de 1 % de la production nationale.

Contexte

Afin de diminuer les émissions de gaz à effet de serre (suite au protocole de Kyoto de 1997), et de réduire sa dépendance dans les domaines de l'énergie et de l'approvisionnement en matières premières, la France souhaite développer la filière bois. Deux plans, notamment, concernent ces objectifs :

- Le plan climat (2004-2012) vise à accroître la valorisation de la biomasse forestière dans différents secteurs tels que l'énergie, l'industrie et le bâtiment ;
- Le Grenelle de l'environnement*, en 2007, place également la filière forêt-bois au centre des enjeux qui permettront de relever le défi du changement climatique.

Toutes ces politiques cherchent à lever les principaux freins au développement de cette filière.

La région Nord - Pas-de-Calais s'engage également dans cette démarche avec la signature en 2010 d'un contrat " Filière Forêt Bois ", document rassemblant les principaux acteurs de la filière et le Conseil régional autour des enjeux précités.

L'une des manières de suivre le développement de la filière bois, dans la région et en France, est de s'intéresser aux taux

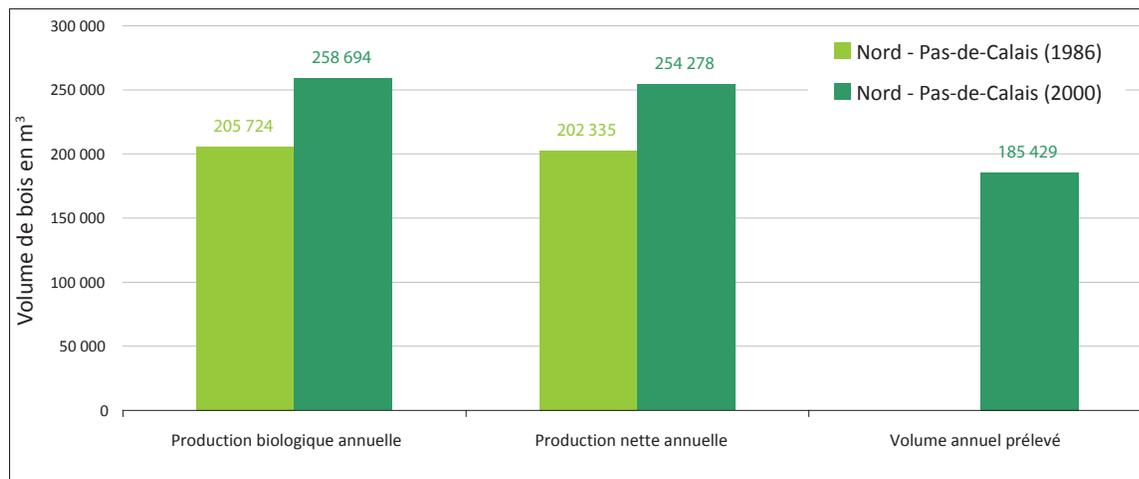
de prélèvement. Celui-ci est selon l'INRA " le rapport entre les prélèvements et la production annuelle. Il désigne également le pourcentage d'arbres à enlever lors d'une coupe ". Selon les résultats, il est possible de constater si une forêt est sous-exploitée ou surexploitée.

Le prélèvement est un synonyme de récolte en sylviculture ; il comprend globalement la récolte de bois, que ce soit pour l'autoconsommation ou la commercialisation. La production biologique annuelle brute correspond, quant à elle, à l'accroissement du volume de bois en un an.

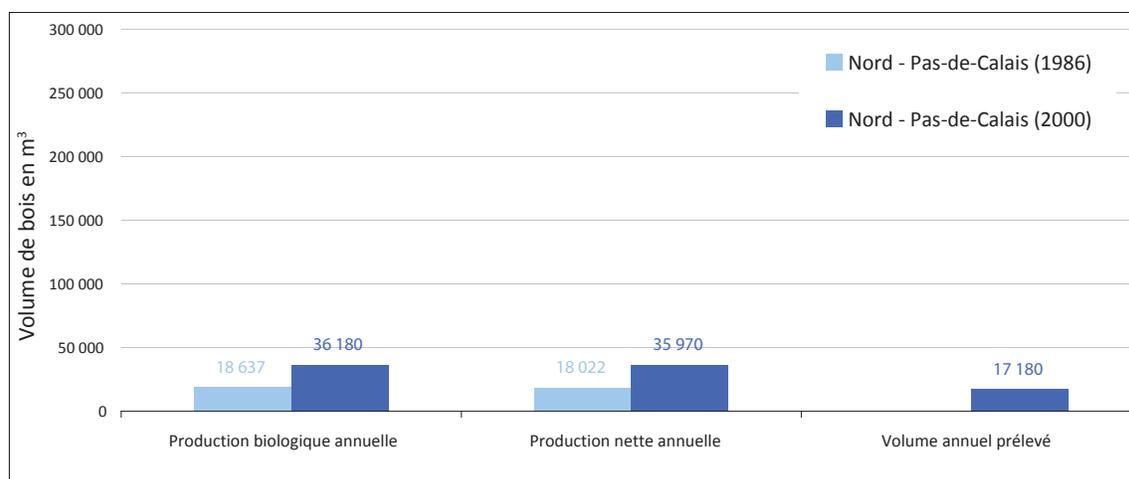
Résultats

La forêt de production de la région Nord - Pas-de-Calais, composée aux deux tiers par la forêt privée, représente 98 % de la surface forestière régionale, soit environ 100 000 hectares. Une trentaine d'essences forestières est présente en forêt. Constituée à plus de 90 % de feuillus, les résineux sont naturellement très peu présents et sont issus de plantations. Les essences* majoritaires sont : le Chêne pédonculé (*Quercus robur*), le Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), le Hêtre commun (*Fagus sylvatica*) et les peupliers.

Prélèvements, stock et production de feuillus en Nord - Pas-de-Calais (en m³) en 1986 et 2000 (Source : ORB NPdC d'après SOeS).



Le taux de prélèvement (volume prélevé/production biologique annuelle*100) des feuillus en 2000 est de 65,6 %



Le taux de prélèvement des résineux est de 22,1 % en 2000

Ce qu'il faut en penser

En région Nord - Pas-de-Calais, le taux de prélèvement total de bois en forêt en 2000 était de 60,2 %, contre 62,9 % en 1999 pour la France. Les professionnels considèrent que les forêts régionale et nationale sont sous-exploitées, la récolte de bois étant inférieure à la production. Cette situation s'explique notamment par un marché du bois morose, des débouchés incertains et une commande publique encore frileuse.

En termes de biodiversité, l'exploitation des forêts présente des avantages et des inconvénients :

- le renouvellement par les prélèvements laisse peu de place aux forêts anciennes, importantes pour le maintien de la biodiversité (moins de gros et vieux arbres, de bois mort, habitats plus fragmentés*, sols dégradés, dérangement de la faune, augmentation des cultures mono-spécifiques, dégradation de la faune du sol, impacts défavorables pour les espèces associées au bois mort, etc.) ;
- les prélèvements de bois en forêt n'ont pas que des impacts négatifs, car ils créent des perturbations et permettent à des espèces pionnières de s'installer et de constituer ainsi des mosaïques paysagères au sein du milieu forestier.

La principale difficulté de l'exploitation forestière est de concilier de multiples fonctions assurées par la forêt (production de bois, protection des sols, etc.) avec une demande sociale forte liée aux loisirs et aux impératifs de maintien de la biodiversité. Avec les différents plans visant à lancer ou à relancer les filières bois à l'échelle nationale et régionale, le risque est de vouloir produire plus au détriment de la biodiversité forestière. Produire plus tout en préservant la nature sera parfois difficile.

Méthode

Une forêt de production est selon l'IFN "une forêt disponible pour la production de bois, autrement dit c'est un lieu où l'exploitation du bois y est possible sans aucune considération de rentabilité ou de compatibilité avec d'autres fonctions (protection, etc.). Les peupleraies font parties des forêts de production".

En savoir plus

- Commission européenne : agriculture et développement rural, 2008. Le plan d'action de l'UE en faveur des forêts 2007-2011. 28 p.
- CRPF, 2006. Schéma régional de gestion sylvicole : Nord - Pas-de-Calais, Tome 1. 99 p.
- DUPOUEY, JL., 2006. La séquestration de carbone en forêt. Colloque " Chimie verte : questions à la recherche ". UMR Écologie et écophysologie forestières, INRA Nancy.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, septembre 2006. Stratégie nationale pour la biodiversité : plan d'action forêt. 21 p.
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 2007. Grenelle de l'environnement et Assises de la forêt. 2 p.

Sites internet

- Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : www2.ademe.fr
- Bois et vous : la filière bois en marche Nord - Pas-de-Calais / Picardie : www.bois-et-vous.fr/
- Centre régional de la propriété forestière Nord - Pas-de-Calais : www.crpfnorpic.fr/
- Institut national de la recherche agronomique : www.inra.fr
- Ministère en charge de l'environnement : www.developpement-durable.gouv.fr